République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan

Direction générale des Financements et de la Dette

TABLEAU DE BORD 2025

CONVENTIONS DE PRETS SIGNEES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS AU

COURS DE L'ANNEE : 2025

En cohérence avec l'engagement de transparence du Gouvernement de la République du Sénégal, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan a instauré la publication régulière d'un tableau de bord de suivi des nouvelles conventions de crédit signées par l'État du Sénégal. Ce tableau présente les partenaires, objets, montants et maturités des nouveaux engagements de l'État, permettant à l'ensemble des partenaires, citoyens et observateurs de disposer de ces informations. Ce tableau s'inscrit en complément du bulletin statistique de la dette, dont l'objectif est de mettre à disposition les informations relatives à l'encours de la dette publique de l'État du Sénégal.

DETTE EXTÉRIEURE – ACCORDS DE PRETS SIGNES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS DE FONDS AU COURS DE L'ANNEE : 2025

Bailleurs	Affectation du prêt	Date de signature	Période de grâce	Durée du prêt	Montant du prêt *(devise du prêt)*	Devise du prêt	Montant du prêt *(FCFA)*
AFD (AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT)	Projet de réhabilitation d'infrastructures sportives en perspective des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026	20/06/2025	5 ans	20 ans	20 000 000	EUR	13 119 140 000
	Renforcement structurel des collectivités territoriales sur le plan des ressources financières et humaines	07/07/2025	5 ans	20 ans	30 000 000	EUR	19 678 710 000
	Projet d'appui à la valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes PAVIE II	18/09/2025	5 ans	20 ans	25 000 000	EUR	16 398 925 000
BAD (BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT)	Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes au Sénégal Phase II (PAVIEII)	23/12/2025	8 ans	25 ans	73 723 000	EUR	48 359 117 911
BADEA (BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE)*	Financement destiné à la couverture des besoins de la campagne de commercialisation de l'arachide 2024/2025	21/02/2025	-	1 an	200 000 000	EUR	131 191 400 000

- La signature d'une convention de financement n'implique pas automatiquement le décaissement des fonds : elle déclenche l'engagement du bailleur et fixe les conditions dans lesquelles les paiements pourront être effectués.
- Une fois la convention signée, le bénéficiaire doit introduire une demande de décaissement conforme aux modalités prévues dans la convention.
- Par conséquent, le cumul des montants de ce tableau ne constitue pas nécessairement l'encours de la dette associée à ces conventions. Les montants effectivement décaissés, qui déterminent l'encours de la dette, figureront dans les documents de reddition des comptes de l'exécution budgétaire.
- En cas de syndication, la banque Agent, agissant pour le compte des prêteurs au titre de la documentation juridique, figure sur la colonne « Bailleurs ».

* Crédit syndiqué

DETTE EXTÉRIEURE – ACCORDS DE PRETS SIGNES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS DE FONDS AU COURS DE L'ANNEE : 2025

Bailleurs	Affectation du prêt	Date de signature	Période de grâce	Durée du prêt	Montant du prêt *(devise du prêt)*	Devise du prêt	Montant du prêt *(FCFA)*
BOAD (BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT)	Financement partiel du projet d'extension du réseau de vidéo protection unifiée de la ville de Dakar et sa région	29/01/2025	3 ans	10 ans	30 000 000 000	XOF	30 000 000 000
	Financement partiel du projet de renforcement des moyens de communication électronique des forces de sécurité intérieure (Tranche concessionnelle)	19/08/2025	5 ans	18 ans	7 500 000 000	XOF	7 500 000 000
	Financement partiel du projet de renforcement des moyens de communication électronique des forces de sécurité intérieure (Tranche souveraine)	19/08/2025	3 ans	10 ans	22 500 000 000	XOF	22 500 000 000
	Financement partiel du projet de renforcement des moyens de communication électronique des forces de sécurité intérieure (Tranche marchande)	19/08/2025	3 ans	10 ans	10 000 000 000	XOF	10 000 000 000
FOPEP (FONDS INTERNATIONAL DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT)	Financement destiné à la couverture des besoins de la campagne de commercialisation de l'arachide 2024/2025	10/07/2025	6 mois	2 ans 6 mois	100 000 000	EUR	65 595 700 000
ICO (INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL)	Programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural, phase 2 (PADER II) SENEGAL	02/09/2025	10 ans	40 ans	9 070 000	EUR	5 949 529 990
IDA (ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT/BANQUE MONDIALE)	Programme de renforcement de la viabilité des finances publiques du Sénégal	15/07/2025	6 ans	12 ans	101 300 000	EUR	66 448 444 100
	Projet mobilité urbaine durable de Dakar	16/07/2025	5 ans	30 ans	88 100 000	EUR	57 789 811 700
	PADES / Projet d'intensification de l'accès à l'énergie au Sénégal	08/08/2025	5 ans	30 ans	5 200 000	EUR	3 410 976 400
	Programme Sénégal pour l'Emploi, la Transformation Economique et la Relance (ETER) /Crédit A, financement complémentaire	20/08/2025	5 ans	30 ans	27 200 000	EUR	17 842 030 400
	Programme Sénégal pour l'Emploi , la Transformation Economique et la Relance (ETER) /Crédit B, financement complémentaire	20/08/2025	6 ans	12 ans	30 300 000	EUR	19 875 497 100
SCB (STANDARD CHARTERED BANK)*	Renouvellement du financement des chaines de valeur agricole et sécurisation des produits alimentaires importés de l'étranger - Garantie MIGA	19/03/2025	-	1 an	300 000 000	EUR	196 787 100 000

- La signature d'une convention de financement n'implique pas automatiquement le décaissement des fonds : elle déclenche l'engagement du bailleur et fixe les conditions dans lesquelles les paiements pourront être effectués.
- Une fois la convention signée, le bénéficiaire doit introduire une demande de décaissement conforme aux modalités prévues dans la convention.
- Par conséquent, le cumul des montants de ce tableau ne constitue pas nécessairement l'encours de la dette associée à ces conventions. Les montants effectivement décaissés, qui déterminent l'encours de la dette, figureront dans les documents de reddition des comptes de l'exécution budgétaire.
- En cas de syndication, la banque Agent, agissant pour le compte des prêteurs au titre de la documentation juridique, figure sur la colonne « Bailleurs ».

* Crédit syndiqué

DETTE INTÉRIEURE – ACCORDS DE PRETS SIGNES ENTRE L'ETAT ET LES BAILLEURS DE FONDS AU COURS DE L'ANNEE : 2025

Bailleurs	Affectation du prêt	Date de signature	Période de grâce	Durée du prêt	Devise du prêt	Montant du prêt
BIS (BANQUE ISLAMIQUE DU SÉNÉGAL)	Projet portant résorption des abris provisoires	10/12/2025	2 ans	7 ans	XOF	62 000 000 000
	Financement commercial du projet portant électrification de 1000 localités dans la phase 1 du Plan d'urgence d'électrification (PUELEC)	03/12/2025	2 ans	5 ans	XOF	5 629 613 202
	Financement de l'avance de démarrage du projet de construction du gazoduc Nord de la société Réseau Gazier du Sénégal	24/09/2025	7 ans	2 ans	XOF	30 000 000 000
BSIC MALI S.A (BANQUE SAHÉLO SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE)	Financement des travaux de construction et d'équipement de 46 lycées	07/05/2025	6 mois	5 ans	XOF	184 902 636 080
	Financement des travaux de construction et d'équipement de 46 collèges d'enseignement moyen	07/05/2025	6 mois	5 ans	XOF	39 983 688 418
	Financement des travaux de construction et d'équipement de 46 écoles élémentaires	07/05/2025	6 mois	5 ans	XOF	24 959 852 174
SGBF (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BURKINA FASO)*	Financement des besoins de trésorerie de la société Air Sénégal	24/09/2025	-	3 ans	XOF	20 000 000 000

- La signature d'une convention de financement n'implique pas automatiquement le décaissement des fonds : elle déclenche l'engagement du bailleur et fixe les conditions dans lesquelles les paiements pourront être effectués.
- Une fois la convention signée, le bénéficiaire doit introduire une demande de décaissement conforme aux modalités prévues dans la convention.
- Par conséquent, le cumul des montants de ce tableau ne constitue pas nécessairement l'encours de la dette associée à ces conventions. Les montants effectivement décaissés, qui déterminent l'encours de la dette, figureront dans les documents de reddition des comptes de l'exécution budgétaire.
- En cas de syndication, la banque Agent, agissant pour le compte des prêteurs au titre de la documentation juridique, figure sur la colonne « Bailleurs ».

* Crédit syndiqué